



COMMUNIQUE DE PRESSE - 18 SEPTEMBRE 2014

APRES LES PROPOS RACISTES DU MINISTRE BERNOIS DE LA POLICE :

Le CRAN exige des excuses à adresser spécialement aux communautés Noires de Suisse

Existerait-il aujourd'hui en Suisse des personnes appelées « *petits-nègres* » ? Le ministre de la Police du Canton de Berne, Hans-Jürg Käser, semble en être convaincu. Ce membre du Parti Libéral-Radical (PLR) s'est illustré à la fin de la semaine dernière par une déclaration qui a défrayé la chronique. En effet, inaugurant un nouveau centre pour requérants d'asile, il ne s'est pas empêché d'affirmer que pour chaque « *Negerbubli* » (petit nègre), « *la Suisse est un pays de cocagne* » (*Le Matin*, 12.09.2014). Interrogé par la suite sur une radio locale, Radio 32, le ministre a réitéré et justifié les mêmes propos.

Sur le plan officiel, la formulation du ministre bernois de la police a été critiquée par la présidente de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) qui a déploré l'utilisation d'une telle expression : « *Il aurait simplement pu dire que les Africains considèrent la Suisse comme un pays de cocagne* ». Sur les réseaux sociaux, la condamnation n'est certes pas unanime. Elle n'en est pas moins vive.

Devant le tollé provoqué par ses déclarations, le ministre bernois, également président de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP), a présenté ses excuses pour ce qu'il considère comme une « *expression peut-être maladroite* ».

Pour le CRAN, les propos du ministre bernois, en rabaisant les Africains et en magnifiant la Suisse de manière à la fois blessante et fallacieuse, sont doublement racistes, par la forme et sur le fond :

1. *Dans sa formulation, le ministre a à coup sûr exprimé de façon primaire un racisme contre une partie spécifique de la population suisse*

Ses propos qui rappellent des faits historiques dégradants et humiliants sont blessants et injurieux à l'encontre des Africains. Haineux, ils stigmatisent un groupe racial spécifique. Certes, la présidente de la CFR estime « *non-raciste* » cette expression qu'elle admet pourtant « *empreinte de colonialisme* » (*Le Matin* 12.09.2014). Mais le CRAN estime que les propos du ministre sont punissables pénalement, puisqu'ils tombent sous le coup de la norme pénale antiraciste (art. 261 bis du Code pénal) qui punit, notamment :

- « *celui qui, publiquement, aura incité à la haine (...) un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, (...)* », ainsi que
- « *celui qui aura publiquement, par la parole, (...) ou de toute autre manière, abaissé (...) d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine (...) un groupe de personnes en raison de leur race, (...) ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité (...)* ».

Surtout, les propos blessants du ministre visent une partie non négligeable de la population suisse d'origine africaine. Même s'ils ne sont pas dans le schéma de la « *Suisse pays de cocagne* », les Afro-Suisses n'en sont pas moins visés par une expression stigmatisant le groupe racial auquel ils appartiennent toujours.

2. *Sur le fond, la mise en avant de la « Suisse pays de cocagne » participe à la manœuvre dilatoire raciste visant à minimiser, nier ou occulter les crimes contre l'humanité Noire auxquels la Suisse a participé*

Les demandeurs d'asile en Suisse, en particulier ceux qui sont considérés comme « *réfugiés économiques* », sont de multiples provenances. En focalisant ses attaques seulement sur les Africains, le ministre bernois le fait sans doute à dessein. C'est la meilleure manière de minimiser, nier ou occulter ce que la Suisse et les Suisses tirent comme profits colossaux au détriment de ceux qu'il appelle « *petits nègres* ».

Depuis les grands bourgeois esclavagistes du 18^e siècle, tels De Pury, De Meuron et Pourtalès à Neuchâtel, Leu et Hottinger à Zürich, Burckhardt à Bâle, Picot-Fazy, Fatio, Gallatin, De Saussure et Pictet à Genève¹, jusqu'aux voraces traders d'aujourd'hui, tels Glencore, Trafigura ou Nestlé, en passant par les gains faramineux tirés par ses banques du financement du commerce transatlantique et de la colonisation de millions de « petits nègres » par des partenaires européens, sans oublier le recel et la subtilisation des milliards des Mobutu et autres dictateurs africains, ou encore les 25 millions de l'AVS laissés chaque année à leur insu par des requérants d'asile africains déboutés ou par des étudiants quittant la Suisse², ce sont des montagnes d'argent que la Suisse n'a cessé d'accumuler par la spoliation de ces « *petits nègres* » paupérisés et condamnés à l'errance. Le « *pays de cocagne* » dans la vraie réalité historique et économique de la Suisse, c'est avant tout l'Afrique et ses immenses richesses.

Dès lors, la prise en charge par les structures d'asile des « *petits nègres* » ayant migré en Suisse n'est qu'une très maigre compensation par rapport aux multiformes spoliations commises par la Suisse à leur rencontre, hier et aujourd'hui. Leur présence en Suisse relève d'une légitimité historique dont ils peuvent se prévaloir, en dépit des velléités de la classe politique et des médias visant à minimiser, nier ou occulter à la fois cette légitimité historique et les crimes contre l'humanité des « *petits nègres* » auxquels la Suisse ou des Suisses ont si impunément pris part, y tirant de très juteux gains.

De ce qui précède,

Le CRAN condamne avec la plus grande fermeté les propos doublement racistes du ministre bernois de la police, M. Hans-Jürg Käser, et l'invite à présenter instamment et publiquement ses excuses aux communautés Noires de Suisse qu'il a spécifiquement blessées dans leur dignité, comme cela est d'usage à l'égard d'autres communautés, et comme issue à l'amiable face au recours - à défaut - à l'article 261 bis du Code pénal suisse.

Le CRAN constate et déplore encore une fois que l'idéologie raciste continue à guider et à inspirer des postures racistes au sommet des structures politiques du pays. Un responsable politique chargé de faire respecter la loi et de donner le bon exemple, n'a pas hésité, par deux fois, à ne pas respecter ses concitoyens suisses d'origine « *petit nègre* », refusant ainsi de se conformer à l'article 8 de la Constitution fédérale.

Le CRAN invite le ministre bernois ou toute autorité politique, économique ou financière qui s'en sentirait capable, à démontrer à l'opinion publique comment les séculaires bénéfices tirés de l'exploitation, du pillage et de la paupérisation de l'Afrique par des agents suisses et au profit de la Suisse sont inférieurs aux fonds dévolus aujourd'hui à l'entretien en Suisse de requérants d'asile d'Afrique Noire, afin d'extraire le gargarisant concept « *Suisse pays de cocagne* » de l'évidente malhonnêteté intellectuelle qui le recouvre.

Enfin, le CRAN invite la présidente de la CFR, Mme Martine Brunshwig-Graf, ancienne ministre cantonale et ancienne sénatrice, de réviser sa qualification des blessants propos du ministre bernois. Ce déni par la CFR d'un flagrant délit de racisme anti-Noir laisse perplexe et pourrait à son tour constituer un acte qualifiable de racisme, au sens de l'article 261 bis, et susceptible d'être poursuivi pénalement.

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les porte-paroles,

André Loembe, Vice-président (079 345 08 52), et
Mutombo Kanyana, Secrétaire général (079 754 54 85)

Envoyé pour information à :

- Presse nationale et internationale en Suisse
- M. Hans-Jürg Käser ministre bernois de la Police
- Commission fédérale contre le racisme (CFR)
- Ambassadeurs des pays africains en Suisse
- Représentant de l'Union africaine en Suisse
- Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme
- Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits humains
- Commission de l'ONU pour l'élimination du racisme et de la discrimination (CERD)
- Commission européenne sur le racisme et l'intolérance (ECRI), Strasbourg
- ONGs de défense de la dignité et des droits humains
- ONGs, associations et personnes d'origine africaine, en Suisse et à l'étranger

¹ Voir à ce sujet, notamment, Hans Fässler, *Une Suisse esclavagiste*, Paris/Genève, éd. Duboiris, 2007

² Voir l'enquête in *Regards Africains* No 20, 1991